



**Municipalité de Chavannes-le-Veyron**  
**1148 Chavannes-le-Veyron**

Chavannes, le 13 juin 2022

**Préavis n° 02/2022 de la Municipalité au Conseil Général du 13 juin 2022**

**OBJET : Demande de crédit budgétaire complémentaire pour création de la « Place à tourner »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

**Préambule**

Le Conseil général s'est déjà prononcé pour l'autorisation d'exécuter les travaux de stabilisation prévus au Chemin du Croset et au Chemin du Cimetière à la suite de deux glissements de terrain. En effet, le financement de ces travaux étaient déjà compris dans le budget 2021. Une subvention cantonale de 70% est déjà confirmée.

Rappel et déroulement des opérations :

1. Conformément au budget 2021, un premier chantier a été exécuté en été 2021 au chemin du Croset.
2. Avant de commencer la 2<sup>ème</sup> étape, soit les travaux prévus pour la création de la place à tourner au Chemin du Cimetière, la Municipalité et le garde forestier ont dû remplir et envoyer les documents relatifs à la demande de subvention cantonale en automne 2021. Compte tenu des 2 mois nécessaires au Canton pour donner leur aval, la Municipalité et l'entreprise CBF ont décidé de les reporter au début 2022.
3. A ce jour, tous les travaux sont terminés avec satisfaction quant au résultat final.

Pour rappel, le projet comprenait les chantiers suivants :

- Chemin du Croset	Coûts effectifs	CHF 7'407.60
- Chemin du Cimetière (Place à tourner)	Coûts effectifs	CHF 17'950,45
- Gestion des travaux		CHF <u>1'554.00</u>
- Coûts totaux		CHF 26'912,05
- Subvention cantonale totale à recevoir	./.	CHF <u>18'838,40</u>
- À la charge de la Commune		CHF <u>8'073.65</u>

Préavis n°01/2022 – Demande Place à tourner

---

La Municipalité vous informe que, comme la dépense totale n'a pas pu être faite sur l'exercice 2021 comme prévu, les comptes de l'année dernière laissent apparaître une charge inférieure au budget dans le compte 32.314 par rapport au budget. De la somme de CHF 19'600.- nécessaire à la fin des travaux, il faut encore déduire les subventions cantonales de CHF 18'850.- (subventions totales) qui sont à recevoir en 2022.

Afin de répondre aux dispositions légales compte tenu du report de l'exécution de la 2<sup>ème</sup> étape, la Municipalité sollicite le Conseil Général afin d'obtenir son autorisation formelle.

Au total, la demande d'un crédit complémentaire pour le budget 2022 s'élève à **CHF 19'600.00**.

En résumé, cette demande de crédit budgétaire complémentaire est purement formelle. Elle est clairement à mettre dans son contexte d'information au vu du report d'une partie de l'exécution de ces travaux.



## CONCLUSIONS

Sur la base de l'exposé ci-dessus et des explications fournies, la Municipalité propose au Conseil général de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON,

- **Vu** le préavis n°01/2022 concernant la demande crédit complémentaire de CHF 19'600.00 pour l'année 2022 ;
- **Vu** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

## DÉCIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de **CHF 19'600.00, subvention cantonale de Fr. 18'850.00 déduite, soit un solde de CHF 750.00** qui sera financé par la trésorerie pour couvrir la dernière partie des travaux, soit la stabilisation de la Place à tourner du Chemin du Cimetière.

Ce préavis a été adopté en séance de Municipalité du 9 mai 2022.

Le Syndic :

J.-L. Reymond



La Secrétaire :

T. Laffely